

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM
dans le cadre de la candidature du réseau de la formation professionnelle de l'académie de Nancy-Metz
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 4 décembre 2020 et du 7 décembre 2021

Au GRETA Lorraine Ouest

Sis : 77 boulevard René Poincaré
55000 BAR LE DUC

n° Siret : 19550002000027

n° de Déclaration d'activité : 4155P000255

n° d'enregistrement : 04-12-20QA16

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA Lorraine Ouest avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15 décembre 2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

En complément, la décision arrêtée le 8 décembre 2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23 décembre 2021, étend le champ de labellisation du GRETA Lorraine Ouest à la typologie d'actions d'apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14 décembre 2024.

Fait à Paris, le 23 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

Collège Louis de Broglie - ANCEMONT
Collège Emilie Carlès - ANCERVILLE
Collège Raymond Poincaré - BAR LE DUC
Collège Jacques Prévert - BAR LE DUC
Collège André Theuriot - BAR LE DUC
Collège Pierre et Marie Curie - BOULIGNY
Collège de L'Argonne - CLERMONT EN ARGONNE
Collège Les Tilleuls - COMMERCY

Collège Jules Bastien Lepage - DAMVILLERS
Collège Louise Michel - ETAIN
Collège Louis Pergaud - FRESNES EN WOEVRE
Collège Val d'Ornois - GONDRE COURT LE CHATEAU
Collège Robert Aubry - LIGNY EN BARROIS
Collège Jean d'Allamont - MONTMEDY
Collège Jean Moulin - REVIGNY SUR ORNAIN
Collège Les Avrils - SAINT MIHIEL

Collège Alfred Kastler - STENAY
Collège Saint-Exupéry - THIERVILLE SUR MEUSE
Collège Emilie du Châtelet - VAUBECOURT
Collège Les Cuvelles - VAUCOULEURS
Collège Maurice Barrès - VERDUN
Collège Buvignier - VERDUN
'GRETA Lorraine Ouest Site Actipole - VERDUN

Lycée Ligier Richier - BAR LE DUC
Lycée Raymond Poincaré - BAR LE DUC
Lycée Alfred Kastler - STENAY
Lycée Henri Vogt - COMMERCY
Lycée Jean-Auguste Margueritte - VERDUN
Lycée Alain-Fournier - VERDUN
Lycée Emile Zola - BAR LE DUC
Lycée Eugène Freyssinet - VERDUN

1 Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs